

EXPOSITION RIVIERES « A LA DECOUVERTE DE LA BIODIVERSITE DES RIPISYLVES »

Objectif

Découverte sensible d'un écosystème fragile et méconnu : les ripisylves de nos rivières. Il s'agit de la végétation en bord de cours d'eau. Elle correspond aux linéaires boisés, plus ou moins larges, sur la berge des rivières. Ces milieux mi-forestiers et mi-aquatiques abritent une biodiversité riche et particulière, souvent ignorée. France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes a donc créé une exposition photographique « À la découverte de la biodiversité des ripisylves ».

Découvrez les ripisylves et l'intérêt de les protéger en vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=mA4jGZsn-sU>



Public cible

Les panneaux sont esthétiques et pédagogiques. Ils apportent des connaissances simples sur les types d'habitats favorables à la biodiversité dans les ripisylves de notre région. L'exposition s'adresse donc aux structures ouvertes au public qui souhaitent contribuer à sensibiliser les citoyens (dès 10 ans) à la nature et l'environnement.

Composition de l'exposition

- 13 panneaux en aluminium Dibond de 42 x 59,4 cm, avec attaches métal
- 2 panneaux de présentation en aluminium Dibond de 29,7 x 42 cm, avec attaches métal.



Matériel complémentaire

- Housses de transport
- 30 câbles en acier avec boucle et 30 crochets métal.

Conditions générales d'emprunt

- L'exposition est exclusivement prévue pour des lieux en intérieur.
- L'exposition est proposée à titre gracieux.
- L'organisation du transport est réalisée par FNE AURA. La répartition des coûts avec l'emprunteur sera à définir au cas par cas.
- L'emprunteur s'engage à respecter les consignes de reconditionnement de l'exposition pour la livraison retour.
- Elle est prêtée sur une durée d'un mois, comprenant l'envoi vers vos structures et le retour dans nos locaux, soit une durée jusqu'à 3 semaines sur site.

Conditions administratives d'emprunt

- Nous demandons une attestation d'assurance OU un chèque de caution à hauteur de la valeur du matériel prêté qui compose l'exposition (panneaux, housses, accroches et suspensions), restitué une fois l'exposition retournée dans nos locaux en bon état.
- Le prêt de l'exposition est encadré par une convention signée par les deux parties.
- Un constat d'état d'exposition sera à nous retourner complété dès réception.



Contact

Florence Arnould – coordinatrice et chargée des projets Eau

07 83 32 16 67

florence.arnould@fne-aura.org